

L'ENJEU COLONIAL DANS LA DIPLOMATIE FRANÇAISE PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

*Conférence donnée par M. Jacques Frémeaux,
professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris IV-Sorbonne
(à l'Association des Amis des Archives diplomatiques, 23 novembre 2006)*

L'empire français en 1914

En 1914, la France dispose du deuxième empire colonial du monde, vaste d'une dizaine de millions de kilomètres carrés, peuplé de 40 à 50 millions d'habitants. Il n'est dépassé que par l'immense empire britannique.

Cet empire est, pour l'essentiel, de création très récente. La plus grande partie de ces territoires correspond à des conquêtes de la Troisième République et ne figure au nombre des possessions françaises que depuis moins d'un quart de siècle. C'est dire que la solidité de la construction n'a guère eu l'occasion d'être mise à l'épreuve. La domination coloniale est loin de disposer partout d'une forte infrastructure administrative. Par ailleurs, l'occupation du Maroc, sérieusement engagée depuis le traité de protectorat de 1912, se limite à une zone de quelque 163 000 km², peuplée d'environ deux millions et demi d'habitants sur environ cinq millions. Les grandes plaines atlantiques et le Maroc oriental viennent tout juste d'être reliés par la prise de Taza (17 mai 1914).

Si certaines des provinces de l'empire restent à occuper effectivement, il ne semble plus possible d'en acquérir de nouvelles. La question de la mise en valeur passe dès lors au premier plan.

1 – Les colonies, enjeu d'une guerre économique avec l'Allemagne ?

Tous les observateurs soulignent que le commerce extérieur allemand connaît un remarquable essor dans les pays d'outre-mer. Il s'appuie sur des techniques admirées par la concurrence, qui s'efforce de les imiter sans y parvenir (échantillons, sur des catalogues très bien faits, prix affichés en francs, fortes remises, délais de paiement pouvant aller jusqu'à un an, moyennant un faible escompte, conditionnement à la fois attrayant et solide). Moins spectaculaires, les achats allemands dans les colonies ou protectorats sont également importants. Ces échanges bénéficient de l'essor d'une flotte de commerce dont le tonnage a doublé en quinze ans et atteint presque deux fois le tonnage de la flotte française, avec des navires beaucoup plus récents.

Certes, il s'agit de succès limités. C'est surtout sur les marchés mondiaux non coloniaux d'Europe, d'Amérique ou d'Extrême-Orient que le commerce allemand obtient ses plus grands succès. La part du commerce austro-allemand dans l'empire colonial français est bien plus faible que celle du commerce français proprement dit. Mais il est vrai que la croissance et le dynamisme germaniques sont rapides. En Algérie, les importations de produits allemands se seraient accrues de 127 % en six ans (1907-1913), tandis que les exportations vers l'Allemagne ont doublé. Hors Afrique du Nord, les pourcentages d'augmentation sont respectivement de 158 % et de 307 % dans la même période. Le Maroc inquiète particulièrement. Son statut douanier n'accorde aucun privilège aux Français, les accords internationaux limitant les droits sur les produits importés à

10 % *ad valorem*. À Paris, on reproche à l'Allemagne, qui n'a pas les charges de la France, de bénéficier des lourdes dépenses militaires que celle-ci consacre à la « pacification » du pays. Les quelques centaines d'agents représentants des maisons d'outre-Rhin, comme les Mannesmann, sont accusés d'ourdir des complots contre le protectorat français, d'encourager les résistances à la conquête, de se livrer au trafic d'armes, ou d'encourager les engagés allemands de la Légion étrangère à désertier.

Le dynamisme du commerce allemand, est-il dissociable des ambitions politiques de ses dirigeants ? La tendance qui prévaut chez les responsables européens à partir de 1911 est de moins en moins favorable à cette interprétation. Les historiens font remonter à 1911, c'est-à-dire à la crise d'Agadir, le développement de ce que Raymond Poidevin a appelé un « nationalisme économique et financier » qui touche également Français et Allemands. À un certain esprit de coopération, qui prévalait jusqu'à cette date, se substitue une mauvaise volonté réciproque. Les parts de marchés prises par le commerce allemand sont considérées comme la forme faussement pacifique d'une nouvelle invasion. Les firmes allemandes, comme on l'a vu pour le Maroc, paraissent constituer un vaste réseau de renseignement au service de buts impérialistes. Certes, les colonies ne sont qu'une part réduite du « champ de bataille » économique, et la plupart des commerçants allemands se contentent de faire leur métier. Mais les tensions qui se produisent autour d'elles aggravent la tension internationale.

L'historien Henri Hauser, professeur à l'université de Dijon, membre du « parti colonial », universitaire éminent, dans un ouvrage de 1915, fait de l'arrivée de la canonnière allemande *Panther* dans les eaux d'Agadir en 1911 « le point de départ de la guerre actuelle ». Pourtant, l'affaire s'est réglée à l'amiable, puisque, le 4 novembre 1911, Berlin a accepté de reconnaître le protectorat français sur le Maroc, en échange de l'abandon par Paris de 272 000 km² en Afrique équatoriale au profit du Cameroun. Mais ce succès laisse les nationalistes allemands insatisfaits. L'empire allemand, qui se situe au troisième rang mondial pour la superficie, n'arrive qu'au cinquième pour la population. Son potentiel économique le classe encore plus mal, malgré des efforts considérables de mise en valeur. Cette position médiocre paraît peu conforme à l'importance démographique et économique du *Reich*. Des organisations puissantes orchestrent les revendications. La *Deutsche Kolonialgesellschaft*, fondée en 1887, ne compterait pas moins de 33 000 adhérents, auxquels s'ajoutent les 100 000 de la *Flottenverein* (Ligue maritime). Ces ambitions paraissent jouir de la bienveillance de l'empereur Guillaume II, chantre de la *Weltpolitik*.

À la question allemande s'ajoute la question turque.

2 – La question turque

En 1914, les positions acquises par les nationaux français dans l'empire ottoman sont tout à fait enviables. Les intérêts financiers dépassent ceux de toutes les autres puissances (45 % de la dette publique et 60 % de l'investissement dans le secteur privé). Les positions commerciales demeurent importantes : la France est le troisième fournisseur et le deuxième client du pays. Le prestige de la culture et de la langue française est considérable dans les classes cultivées. Mais nul ne peut ignorer les menaces qui pèsent sur l'avenir du vieil État, gouverné par les officiers *Jeunes-Turcs* depuis 1913.

Certains responsables français s'emploient donc à définir leurs revendications, en prévision d'un éventuel partage. En 1912, Raymond Poincaré, alors président du Conseil, présente un projet précis. La Syrie, définie comme une vaste zone allant de la Méditerranée à l'Euphrate et comprenant les villes d'Alep, Damas, Beyrouth, et Jérusalem, lui paraît pouvoir être revendiquée le cas échéant. Les arguments sont multiples : il s'agit d'un ensemble de régions où les investissements français sont particulièrement importants ; la France y jouit d'une influence qui remonte aux Croisades ; elle bénéficie de la sympathie des chrétiens d'Orient, sur lesquels son

gouvernement a toujours revendiqué un droit de protection ; elle pourrait même s'appuyer sur le nationalisme arabe naissant.

L'intérêt pour l'empire ottoman s'affirme d'autant plus que l'activité allemande y est manifeste. Des ingénieurs allemands édifient le chemin de fer de Bagdad ou *Bagdadbahn*, qui, de Constantinople à Bassora, par Koniah, Alep, Mossoul et Bagdad, doit constituer l'épine dorsale des réseaux déjà existants dans l'empire, et faciliter les entreprises commerciales des firmes germaniques. Des militaires allemands, sous la direction du général Liman von Sanders, prennent en main la modernisation de l'armée. On peut craindre de voir l'influence de Berlin éclipser celle des autres puissances.

La lutte pour les colonies est-elle, pour autant, un des motifs de la guerre ?

3 – L'empire et les origines de la guerre

Les conquêtes coloniales sont loin de figurer en tête du programme des nationalistes allemands. Ils sont plus attachés à étendre l'influence de leur pays en Europe qu'à regarder vers l'outre-mer. Ceux-là même qui réclament de nouvelles possessions coloniales pour leur pays ne songent pas en priorité aux possessions françaises. Ils pensent plutôt à l'acquisition de possessions portugaises, belges ou néerlandaises, qui paraissent, par leur étendue, très disproportionnées avec la puissance de leur métropole respective. Mais dans ce domaine, la diplomatie paraît suffire à obtenir des avantages substantiels. Pour beaucoup d'hommes d'affaires outre-Rhin, la pénétration économique peut se dispenser, aux colonies comme ailleurs, de la domination politique. Le commerce allemand peut s'accommoder des barrières protectionnistes : grâce à sa compétitivité, ses progrès sont aussi grands dans les colonies qui appliquent des droits aux entrées, comme l'Algérie, la Tunisie et l'Indochine, soumises au même tarif que la métropole, que dans celles où les conventions internationales ont proclamé l'égalité d'accès, comme le Congo.

Les Français, de leur côté, ne tiennent pas à des changements au Proche-Orient, qui risqueraient de compromettre une situation favorable. « Nous aimons mieux contribuer à la culture d'un grand jardin ottoman que d'avoir à nous seuls un petit jardin en Syrie », a écrit le journaliste et futur diplomate Robert de Caix, directeur du *Bulletin du Comité de l'Asie française*, principal organe des intérêts français dans la région. D'ailleurs, les Allemands, qui ont besoin des capitaux français pour financer leurs entreprises, acceptent en contrepartie de limiter leur expansion dans les possessions turques. Au début de 1914, un accord franco-allemand reconnaît à la France une zone d'expansion économique privilégiée dans un ensemble de territoires qui correspondent à peu près à ceux dont Poincaré a souligné l'importance.

Il est certain, de toute façon, que dans la crise de l'été 1914, les questions coloniales ne tiennent aucune place. Les enjeux sont avant tout européens. Les Allemands ont cherché essentiellement à mettre fin à la menace d'encerclement constituée à leurs yeux par l'alliance franco-russe. Les Russes souhaitent conserver leurs positions dans les Balkans. Les Français tenaient à honorer leurs engagements envers les Russes, qui constituaient une garantie contre la puissance allemande. Quant aux Britanniques, ils voulaient éviter une hégémonie germanique.

Un fait survenu au cours de la crise a pu cependant paraître révélateur aux Français. Le 29 juillet, le chancelier du *Reich* Bethmann-Hollweg, recevant l'ambassadeur de Grande-Bretagne sir Edward Goschen, a cherché à dissuader le gouvernement britannique d'entrer en guerre aux côtés de la France. Pour manifester la volonté de l'Allemagne de ne pas remettre en cause l'équilibre européen, il a promis que, en cas de victoire, son pays ne demanderait pas à annexer de nouvelles provinces françaises. En revanche, interrogé sur l'avenir des colonies françaises, il a déclaré qu'il lui était impossible de s'engager à cet égard, ce qui serait une manière discrète d'avouer des ambitions de ce côté. Il s'agit peut-être d'une simple amorce de marchandage, puisque le 1^{er} août, l'ambassadeur allemand à Londres, Lichnowski, a suggéré au ministre des

Affaires étrangères britannique, sir Edward Grey, que l'Allemagne, en échange de la neutralité britannique, pourrait préciser sa position et promettre de ne pas annexer de colonies françaises.

Les Français ne sont pas moins très inquiets de ces échanges. S'ils sont rassurés par l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne (4 août), les membres du « parti colonial » vont constamment rappeler cet épisode pour mettre l'accent sur les ambitions ultramarines de l'ennemi.

L'enjeu colonial international

Pas plus qu'elles ne sont à l'origine de la guerre, les ambitions coloniales ne figurent au premier rang des enjeux. Cela ne veut pas dire que les questions d'outre-mer aient été totalement négligées. La cession de colonies a été parfois évoquée pour prix d'alliances jugées indispensables. Certains territoires coloniaux ont été inclus dans les « buts de guerre », c'est-à-dire les objectifs politiques, économiques et territoriaux jugés assez importants à atteindre pour justifier, en cas de refus de l'adversaire, la poursuite des combats. Enfin, les hypothèses d'un proche effondrement de l'empire ottoman ont nourri les convoitises et suscité des projets de partage.

1 – La question allemande

Les colonies, prix de l'aide américaine, japonaise, italienne ou espagnole ?

Pendant les premiers mois de la guerre, la puissance de l'offensive allemande fait apparaître la défaite comme possible. Tous les moyens paraissent bons pour l'éviter, y compris le sacrifice de certains territoires coloniaux en échange de l'aide de nouveaux alliés.

La victoire du Japon dans la guerre contre la Russie en 1905 a fait de celui-ci une puissance dont les dirigeants ne cachent pas les ambitions. Dès le 23 août 1914, le gouvernement de Tokyo a déclaré la guerre à l'Allemagne, dont il convoite les possessions en Chine et dans le Pacifique, mais il proclame qu'il n'entend pas intervenir dans une guerre en Europe, dans laquelle les intérêts de son pays ne sont pas impliqués. À Paris, certains responsables envisagent pourtant l'intervention directe des troupes japonaises sur le front français. Selon Poincaré, le président du Conseil Viviani aurait déclaré le 5 décembre que le seul moyen de sauver la France était d'échanger l'Indochine contre l'envoi immédiat de contingents nippons. Cette affaire fait assez de bruit dans les milieux proches du pouvoir pour que l'essayiste de l'Action française Jacques Bainville en fasse état dans son *Journal*, non sans amertume. À la même époque, d'autres bruits évoquent une possible cession des Antilles aux États-Unis pour prix de leur intervention. Ils circuleront encore par la suite.

D'un autre côté, l'alliance de l'Italie, officiellement alliée à l'Allemagne en août 1914, mais qui a proclamé sa neutralité, et dont les dirigeants entendent choisir leur camp en fonction des propositions qui leur seront faites, paraît mériter les plus grands sacrifices. Certains dirigeants français paraissent prêts, pour acheter le concours de Rome, à renoncer à une partie de la Tunisie. Les Italiens, de leur côté, ne cachent pas leurs ambitions : le mémorandum établi en novembre 1914 par leur ministre des Affaires étrangères, Sidney Sonnino, réclame, en ce qui concerne les possessions françaises, la cession de Djibouti, et une liberté d'action en Éthiopie, où les intérêts français sont importants. Au début de la guerre, l'attitude de l'Espagne inquiète également les responsables français. Le gouvernement de Madrid, tout en proclamant sa neutralité, et même sa sympathie pour la France, est naturellement tenté de profiter de la guerre pour améliorer ses positions au Maroc. Il exprime en particulier son souhait d'incorporer à sa zone la ville de Tanger, en mettant fin au statut international de ce port. Un certain nombre de responsables, dont le

ministre des Affaires étrangères Delcassé et le résident Lyautey lui-même, paraissent prêts à se résigner à cette solution.

Cependant, rien ne vient concrétiser les velléités d'abandon. Les ministres français repoussent la proposition de Viviani concernant la cession de l'Indochine. On se contente d'offrir au Japon l'ouverture totale du marché indochinois pour prix de son éventuelle intervention. Mais les Japonais, qui ont atteint leurs objectifs ne donnent pas suite. À l'été 1917, lorsque la presse évoque, de nouveau, la possibilité de faire appel à l'armée nippone pour compenser rapidement la défaillance russe, il ne paraît plus être question de concessions coloniales, les succès économiques et commerciaux du Japon paraissant suffisants pour satisfaire ses dirigeants. Ceux-ci ont d'ailleurs accepté, pour assurer la prospérité de leurs échanges, de collaborer avec les marines alliées, dans les océans, mais aussi en Méditerranée, où ils ont envoyé quelques contre-torpilleurs pour participer à la lutte anti-sous-marine. On a parlé aussi de faire participer des divisions japonaises à un débarquement en Syrie, mais celui-ci n'a jamais eu lieu. Malgré tout, les autorités françaises d'Indochine s'inquiètent de l'activité des représentants de l'État et des hommes d'affaires japonais dans les provinces du sud de la Chine, Yunnan, Guandong et Guangxi, qui constituent les débouchés du commerce de l'Indochine. Elles dénoncent leurs encouragements à certains nationalistes vietnamiens.

Du côté italien, les négociations qui amènent le gouvernement transalpin à entrer en guerre aux côtés des Alliés (conférence de Londres, avril 1915) lui promettent surtout des agrandissements en Europe, au détriment de l'Autriche-Hongrie, et en Anatolie, aux dépens de l'empire ottoman. Mais les Italiens ont aussi fait inclure dans les accords des dispositions qui prévoient, en cas de partage des colonies allemandes entre Britanniques et Français, des « compensations » sous forme d'agrandissement de leurs colonies de Libye, de Somalie et d'Érythrée au détriment des territoires voisins possédés par leurs nouveaux alliés, c'est-à-dire, pour ce qui concerne la France de Djibouti et du Sahara. Des nationalistes particulièrement ambitieux souhaitent, par exemple, voir la Libye atteindre le lac Tchad, en annexant une bonne partie de l'Afrique équatoriale française (AEF). Mais le gouvernement italien éprouve de graves revers en Libye, et surtout se voit placé en position de faiblesse après la défaite de Caporetto en octobre 1917. Forcé d'accepter le secours de divisions françaises pour aider à la stabilisation du front, il se voit dans l'obligation de mettre une sourdine à ses revendications.

Il apparaît enfin à la majorité des décideurs français que des concessions au profit de l'Espagne, ne garantiraient pas l'avenir, en raison du peu de fiabilité des engagements des dirigeants espagnols, eux-mêmes divisés. À Paris, d'ailleurs, certains ne désespèrent pas de pouvoir annexer Tanger à la zone française à la faveur de la victoire. De nouveaux projets de concessions françaises reparaissent au début de 1917, avec notamment le soutien de l'ambassadeur français à Madrid, Geoffroy, et même encore en septembre 1918, mais il n'y est pas donné suite, les responsables espagnols choisissant de demeurer neutres. Du côté américain, les rumeurs concernant l'abandon des Antilles pour prix de l'entrée des États-Unis en guerre sont rapidement démenties, après avoir suscité chez les populations concernées de grandes démonstrations de patriotisme français. Il faudra des arguments tout autres pour faire sortir Washington de sa neutralité.

Il n'apparaît donc pas que les Français doivent sacrifier une partie de leur empire à l'acquisition de nouveaux alliés. Mais d'autres questions sont posées : quelle place l'empire doit-il tenir dans d'éventuels pourparlers de paix avec l'Allemagne ? Quel doit être, en cas de victoire, le destin des colonies allemandes, mais aussi des possessions de l'empire ottoman ?

Les buts de guerre allemands

Dès août 1914, les milieux coloniaux allemands envisagent d'obtenir des avantages territoriaux en Afrique, aux dépens des Portugais, des Belges, mais aussi des Français. Certes, ces projets ne sont pas prioritaires. Le 9 septembre 1914, le programme que présente le chancelier

Bethmann-Hollweg, encore inspiré par un optimisme qui n'a pas été sérieusement entamé par l'échec, trop récent, de la bataille de la Marne, prévoit essentiellement le remodelage de l'Europe occidentale aux dépens de la France, de la Belgique et du Luxembourg. Plus tard s'y ajoutent de vastes projets d'annexion aux dépens de la Russie, que les pangermanistes se sont accoutumés à considérer comme le principal pourvoyeur d'espace des Allemands. « La germanisation complète du nouveau "glacis" qui devra être acquis à l'est et à l'ouest est beaucoup plus importante que toute politique coloniale », écrit un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères allemand.

Bethmann-Hollweg n'évoque pas moins dans son plan « la création d'un empire centrafricain allemand », à partir des deux colonies du Sud-Ouest africain et du Tanganyika. Un projet établi par les diplomates allemands en mai 1916 précise la forme que pourrait prendre celui-ci : il comprendrait le Congo belge, le Congo français, la côte française des Somalis, une partie de l'Angola, ainsi que des territoires britanniques (Zanzibar, la Somalie anglaise). Ainsi se trouverait constituée une vaste *Mittelafrika*, qui mettrait l'Allemagne en position dominante sur ce continent. Un peu auparavant (avril 1915), Berlin a fait savoir à Paris par l'intermédiaire du colonel House, envoyé en Europe du président américain Woodrow Wilson, que l'Allemagne pourrait accepter la paix, moyennant une partie de la Belgique et la cession d'une partie du Congo français. Le programme ne varie guère par la suite, d'autant moins que le département des colonies est constamment détenu depuis 1911 par le même titulaire, Wilhelm Solf.

Celui-ci, appuyé par le lobby colonial allemand, a tendance à durcir ses exigences. Il souhaite notamment l'extension de l'Afrique allemande aux dépens de certains territoires de l'Afrique occidentale française (AOF), ce qui aurait pour intérêt de tarir la principale zone de recrutement des tirailleurs noirs de l'armée française. De leur côté, les responsables de la *Kriegsmarine* évoquent l'occupation de points d'appui navals : Dakar, mais aussi Madagascar. Des groupes de pression économique comme Thyssen réclament l'occupation du Maroc occidental. Avec plus de modération, les dirigeants conservent des positions très annexionnistes. En janvier 1917, en réponse à une note du 18 décembre, dans laquelle le président Wilson demandait aux belligérants de préciser leurs « buts de guerre », Bethmann-Hollweg réclame la reconstitution d'un empire colonial à la mesure de la population de l'Allemagne et du poids de son économie. En décembre 1917, lors des préparatifs de la paix de Brest-Litovsk et de l'offensive sur le front occidental, Ludendorff, devenu depuis quelques mois le véritable maître de la politique du *Reich*, formule, au nom de l'état-major, les propositions concernant les revendications coloniales. Elles prévoient « un grand empire colonial africain, d'une côte à l'autre, avec des bases navales sur les côtes de l'Atlantique et de l'océan indien ».

Les revendications exprimées en Allemagne représentent-elles pourtant un véritable programme annexionniste derrière lequel seraient unis tous les dirigeants ? Cela paraît très douteux. Georges-Henri Soutou souligne dans sa thèse fondamentale que les projets de Bethmann-Hollweg sont beaucoup plus d'ordre économique que territoriaux : il s'agit pour lui d'assurer la future prospérité de l'économie allemande par une vaste union douanière. À son exemple, les représentants du ministère de l'Économie souhaiteraient, en cas de victoire, plutôt que des annexions, des livraisons forcées de matières premières (huiles de palme et d'arachide, cacao), en provenance des colonies britanniques, françaises et belges. Les thèses de Ludendorff, qui met plutôt l'accent sur une vaste politique d'annexions pour assurer ce qu'il présente comme la sécurité de l'Allemagne, rencontrent l'opposition des milieux civils, plus modérés. De toute façon, les ambitions sont plutôt européennes. Les revendications coloniales n'ont jamais été évoquées dans les réunions entre hauts responsables civils et militaires, et Solf n'a jamais été convié à aucune réunion importante. Il reste qu'il est bien difficile de savoir si une victoire des puissances centrales ne pourrait pas stimuler leurs appétits coloniaux.

Mais, même réduites à l'état de velléités, les ambitions allemandes ne sont pas sans effet, car les moindres signes susceptibles d'indiquer des visées sur l'avenir des colonies françaises sont largement reproduits et amplifiés par les interprètes du « parti colonial ». Ceux-ci, de manière outrée, présentent l'empire comme un des objectifs principaux de l'ennemi. Le texte de la lettre

de l'ambassadeur britannique Goeschen à son gouvernement, faisant état de sa conversation du 29 juillet avec le chancelier allemand Bethmann-Hollweg se trouve reproduit en première page du livre du journaliste Pierre-Alype, *La provocation allemande aux colonies*, publié en 1915, dans le but de confirmer la thèse selon laquelle, dès la crise de l'été 1914, l'Allemagne se proposait déjà de s'emparer des colonies françaises. L'historien Ernest Lavisse, dans une lettre ouverte intitulée *La paix que les Allemands voudraient faire*, publiée en juillet 1915, souligne que la défaite signifierait « la perte de cet empire dont nous sommes justement fiers, car il a été conquis par le sang de nos soldats, organisé par l'intelligence de nos administrateurs militaires et civils, et si bien, si humainement gouverné, que la France est pour les indigènes une patrie pour laquelle on meurt ». En 1917, d'après le journal le *Courrier colonial*, « la guerre actuelle est une guerre coloniale et les empires d'outre-mer en sont l'enjeu aux yeux de l'Allemagne ».

En réalité, les milieux coloniaux français n'ignorent pas qu'une défaite pure et simple, coûterait beaucoup plus cher à la France que la perte de territoires d'outre-mer. Mais leur but n'est pas de sauver à tout prix l'empire au détriment de la métropole. Ils entendent surtout inviter les responsables de la politique française à ne pas accepter un marchandage qui amènerait à faire la paix moyennant la cession de colonies. Pour cela, ils insistent sur le danger que représenterait, pour l'avenir, la constitution d'une *Mittelafrika*, qui fournirait à l'Allemagne, non seulement un champ d'expansion économique, mais aussi des bases pour sa marine, et des soldats pour constituer une puissante armée coloniale. Faut-il s'étonner qu'ils se méfient beaucoup des ouvertures de négociations esquissées par Joseph Caillaux, le négociateur abhorré des accords de 1911 avec l'Allemagne ?

Cette méfiance contribue à paralyser les quelques vellétés de transactions qui prendraient en compte les colonies. À vrai dire, ces tentatives paraissent avoir été très rares. La plus sérieuse s'établit au mois d'août 1917 entre le commandant Armand, représentant le 2^e bureau français, et le comte autrichien Revertera, proche du ministre des Affaires étrangères, Czernin. Aux termes de ces approches, la France pourrait accepter la paix moyennant la restauration de la Belgique, la restitution de l'Alsace-Lorraine, et la neutralisation de la rive gauche du Rhin, l'Allemagne recevant en compensation Madagascar, l'Indochine, et une partie du Congo belge. Que ces ouvertures coïncident avec le désarroi provoqué dans le camp allié par la révolution russe (mars 1917), puis l'échec de l'offensive du Chemin des Dames (avril) n'est évidemment pas un hasard. En fait, la démarche n'a guère de chance d'aboutir. Les dirigeants allemands ne sont alors prêts à renoncer ni à l'Alsace-Lorraine, ni à la Belgique. De son côté, le ministre des Affaires étrangères Paul Painlevé, qui a approuvé ces contacts, n'espère pas qu'ils débouchent sur une vraie négociation. Il s'agit surtout pour lui d'une manœuvre destinée à agir sur l'Autriche, et à la dissocier de l'Allemagne, en lui montrant la bonne volonté des Français.

Il est vrai que, en matière coloniale, les Français sont, au contraire des Allemands, en position de force : en attendant que les batailles d'Europe décident du sort de la guerre, une bonne partie des colonies allemandes se trouve d'ores et déjà sous leur contrôle.

2 – Les buts de guerre français

L'acquisition de colonies ne préoccupe guère plus l'opinion française que l'opinion allemande. Bien que ce ne soit pas pour l'Alsace et la Lorraine que les Français sont partis en guerre, il apparaît vite que le retour, sans plébiscite, des deux provinces perdues s'impose comme la seule demande véritablement populaire. L'agrandissement d'un empire colonial déjà très vaste ne peut avoir la même signification ni le même intérêt. Comme l'a remarqué André Kaspi, aucune déclaration officielle ne mentionne l'annexion des colonies allemandes au nombre des revendications françaises.

Peut-on dire cependant que les ambitions françaises sont inexistantes ? Le « parti colonial » n'a pas seulement le souci de défendre l'empire ; il souhaite son expansion. Henri

Hauser estime dans son livre *La Guerre européenne et le problème colonial*, que « de l'empire colonial allemand tel qu'il s'est constitué depuis 1882-1884, rien, rien ne doit subsister demain ». Il propose que les possessions africaines du *Reich* soient partagées équitablement entre la France, l'Angleterre et la Belgique. Le gouvernement français partage largement ces préoccupations. Il se soucie très tôt de se faire reconnaître des titres à la possession du Togo et du Cameroun, en faisant participer ses troupes aux deux campagnes menées conjointement avec les Britanniques.

Une convention provisoire partage le Togo, conquis dès fin août 1914. Les Français en administrent la plus grande partie, jouxtant leur colonie du Dahomey, avec environ deux tiers de la population. Les positions des Britanniques, qui occupent la partie occidentale, sont néanmoins solides, puisqu'ils tiennent Lomé, la capitale, et contrôlent le réseau de chemins de fer partant de cette ville. La situation française au Cameroun, totalement occupé au début de 1916, peut paraître plus difficile. Les Anglais, qui ont tenu un rôle prépondérant dans la campagne, dominent par le nombre et l'organisation. Ils ont sur place non seulement des militaires, mais également des spécialistes de l'administration, des postes et télégraphes, des travaux publics. Ils occupent le port de Douala, position commerciale de choix à la jonction de l'Afrique occidentale, centrale et équatoriale. Mais les dirigeants de Londres sont prêts à beaucoup sacrifier pour éviter de voir les Français revendiquer une part de l'Afrique orientale allemande, qu'ils entendent se réserver totalement. Ils se montrent donc conciliants. Selon l'accord provisoire obtenu par l'ambassadeur Georges Picot, en mars 1916, sur une superficie totale de 790 000 km², la zone d'occupation impartie à la Grande-Bretagne est réduite à 88 000 km² à la frontière du Nigeria, le contrôle français s'étendant sur 702 000 km². Sur cet ensemble, les 272 000 km² prélevés sur l'AEF en 1911 lui sont immédiatement rendus ; les 430 000 restants sont provisoirement placés sous occupation militaire.

L'exclusion du commerce allemand

Pour le « parti colonial », la guerre est l'occasion de mettre fin à la pénétration des produits allemands sur le marché colonial français, mais aussi d'inciter les acheteurs français (ou, du moins, non allemands) à se fournir plus largement dans les colonies. Henri Hauser, dans un autre de ses ouvrages, intitulé *Les Méthodes allemandes d'expansion économique*, propose d'appliquer après la guerre à l'encontre du *Reich* des mesures douanières discriminatoires, et en particulier de l'exclure de la clause de la nation la plus favorisée. Selon lui, « ce qui est en jeu, c'est le droit des communautés de civilisation anglo-saxonne, comme celui des communautés de civilisation néo-latine, à commercer librement entre elles à travers le globe, et à se réserver la propriété collective des marchés qu'elles ont conquis par leur labeur, parfois par leur sang. Elles ne permettront plus que des parvenus viennent s'implanter chez elles, en profitant de leurs divisions ». Ces propos ne sont pas sans portée quand on sait que l'universitaire est un proche d'Étienne Clémentel, ministre du Commerce et de l'Industrie, et responsable des échanges commerciaux avec l'outre-mer et les colonies. Celui-ci lui a confié la mission de préparer le programme économique du ministère et du gouvernement français jusqu'à la fin de la guerre. Sans être officiels, ses propos sont donc largement « autorisés ».

Les projets de partage de l'empire ottoman

Lors de la crise de l'été 1914, la Turquie glisse inévitablement vers la guerre, en dépit des diplomates français et britanniques pour encourager les dirigeants *Jeunes-Turcs* à la neutralité. Les liens avec l'Allemagne sont étroits. La présence de la Russie, adversaire constant de l'empire ottoman, dans le camp allié, rend la cause de celui-ci peu attirante. Le 12 août 1914, les autorités turques ont empêché l'escadre anglaise de poursuivre les croiseurs allemands *Goeben* et le *Breslau*, réfugiés dans le Bosphore. Le 29 octobre, le bombardement des ports russes de la mer Noire par les croiseurs battant pavillon turc, mais toujours sous commandement et avec équipages

allemands, déclenche les hostilités. L'offensive alliée d'avril 1915 aux Dardanelles contribue à sceller entre l'Allemagne et la Turquie une alliance qu'il aurait peut-être été envisageable autrement d'ébranler, et porte sérieusement atteinte au prestige de leurs adversaires.

L'affrontement se durcit alors. Les Français ne peuvent plus ménager un État qui apparaît irréductiblement lié à la puissance ennemie, et dont ils redoutent qu'il n'exerce une influence fâcheuse sur les dépendances musulmanes de la France en faisant appel à la solidarité islamique. Ils sont entraînés, au surplus, par le courant initié par leurs alliés. Les Russes réclament avec insistance Constantinople et les Détroits. Les Italiens se font promettre, en cas de victoire, la région d'Adalia, en Anatolie. Quant aux Britanniques, ils encouragent une révolte arabe menée par Hussein, le gouverneur de la Mecque, auquel un échange de lettres promet la constitution d'un vaste royaume émancipé de la tutelle ottomane, en échange de son entrée en guerre. Le gouvernement français doit donc se résigner à prévoir la liquidation du patrimoine ottoman. Dès cette époque, les représentants des intérêts français dans cette région réclament un vaste territoire, dit « Syrie intégrale », dont ils évaluent la superficie à 340 000 km² et la population à quatre millions d'habitants, s'étendant d'ouest en est entre la Méditerranée et l'Euphrate, et du nord au sud entre le Taurus et le Sinaï, avec les villes d'Adana, Alep, Damas, Jérusalem, et les ports de Beyrouth et d'Alexandrette.

En mai 1916, les accords négociés à Londres par Georges Picot, envoyé en mission spéciale, et son collègue britannique Mark Sykes jettent les bases d'un partage, qui reçoit la caution du ministre des Affaires étrangères britannique, lord Grey, et de l'ambassadeur à Londres, Paul Cambon. La France recevrait l'administration directe de la côte méditerranéenne de Jaffa à Alexandrette, et d'une partie de l'Anatolie, en particulier la province de Cilicie. Elle jouirait, dans le futur État promis aux Arabes, d'une vaste zone d'influence correspondant à la Syrie et à la région de Mossoul, en Mésopotamie. La Palestine doit être placée sous statut international, mais Picot, à l'issue d'un voyage à Petrograd, compte sur l'appui russe pour améliorer cet aspect du règlement. Paris jouirait ainsi d'une vaste zone d'expansion au Moyen-Orient, conjointement avec les Britanniques, qui s'assurent le contrôle du golfe Persique et de la Mésopotamie.

Il reste à concrétiser ces avantages, purement théoriques, puisque l'ensemble du pays, que tiennent solidement les Turcs, échappe alors totalement aux Alliés. Mais la suite des événements n'est guère favorable aux ambitions que semblent autoriser les accords. Les Français doivent en effet abandonner le théâtre moyen-oriental aux Britanniques. Les chefs de la « Révolte arabe » antiturque, qui se déclenche en juin 1916, et notamment l'émir Fayçal, fils de Hussein, dont ils favorisent le projet politique, demeurent étroitement liés à eux, ce qui compromet les projets d'influence en Syrie. Par la déclaration Balfour du 2 novembre 1917, les Anglais obtiennent aussi les sympathies du mouvement sioniste, qui se voit promettre la création d'un « foyer juif » en Palestine, ce qui menace les projets français sur cette province. Surtout, ils imposent leur autorité par l'occupation militaire de la région. Leur armée, sous le commandement du général Allenby, refoule les troupes turques renforcées de détachements allemands. Jérusalem est occupée le 11 décembre 1917. Damas tombe le 30 septembre 1918. D'autres contingents entrent à Bagdad le 11 mars 1917, à Kirkouk, le 7 mai 1918, et s'ouvrent, par la vallée du Tigre, la route de Mossoul, où ils pénètrent le 4 novembre. Il n'y a rien, ou peu de choses, qui vienne donner consistance aux projets français. Allenby cantonne le haut-commissaire au Levant Georges Picot, chargé de représenter la France, dans un rôle de figuration.

3 – La fin de la guerre

Avec les armistices de l'automne de 1918, la survie de l'empire colonial dans son intégralité est assurée. En revanche, l'extension qui peut être attendue de la défaite des Allemands et des Turcs demeure incertaine. Cette incertitude tient à la fois à l'introduction de nouveaux

principes dans les relations internationales, et à la faiblesse momentanée de la France outre-mer, contrepartie logique de l'effort accompli dans la guerre européenne.

Ambitions africaines

En octobre 1917, le ministère des Colonies, dont le titulaire est alors, pour une brève période, René Besnard, a créé une Commission de documentation coloniale, chargée de fournir des dossiers sur les buts de guerre ; peu après, un décret de février 1918 institue une commission « chargée d'étudier les questions d'ordre territorial intéressant les possessions françaises et susceptibles de se poser à l'issue de cette guerre ». On y retrouve de très grands noms de la politique étrangère et coloniale : entre autres Delcassé, Doumergue, Étienne, et toute une série de spécialistes des ministères. Les conclusions sont sans surprise. La Commission se prononce pour l'accroissement du domaine français en Afrique de l'Ouest, par l'annexion de la plus grande partie possible du Togo et du Cameroun. Elle souligne aussi l'intérêt de rendre plus cohérent l'ensemble de possessions constitué par l'Afrique du Nord, l'AOF et l'AEF. Les frontières nées du partage des territoires avec les autres puissances européennes pourraient être rectifiées en fonction de la géographie et des réalités ethniques. Ce serait également l'occasion de se débarrasser d'enclaves gênantes. On aboutirait ainsi à un véritable « bloc africain » français. De telles ambitions impliquent, outre les annexions déjà citées, et la modification de certaines frontières, l'acquisition de possessions relevant de pays alliés : la Gambie et la Sierra Leone britanniques, ou encore la Guinée portugaise. De tels résultats pourraient être obtenus par des échanges à l'amiable. Dès 1916, certains « coloniaux » avaient suggéré, à titre de compensation pour les territoires africains, d'abandonner à la Grande-Bretagne les comptoirs de l'Inde, et de renoncer au condominium exercé conjointement avec les Anglais sur les Nouvelles-Hébrides depuis 1906 ; d'autres ont même proposé de mettre des bornes aux ambitions syriennes.

La prise de possession de 500 000 km², alors que le domaine français en compte déjà sept millions en Afrique noire, ne peut accroître énormément la valeur du patrimoine colonial français. L'annexion des colonies allemandes est donc présentée comme purement défensive. D'après le journaliste René Thierry, la perte de ses possessions d'outre-mer ne devrait pas nuire à l'économie de l'Allemagne, qui pourra continuer à s'y procurer des matières premières et des débouchés. Selon lui, le remarquable essor du commerce allemand dans les colonies françaises ou anglaises avant 1914 montre bien qu'il n'y a pas de relation exclusive entre souveraineté et essor des échanges. Au contraire, proclame-t-il, « si nous lui rendons nos conquêtes, elle cherchera tôt ou tard à faire de ses colonies les fondements du kolossal (*sic*) empire rêvé par les pangermanistes, et elle tendra à absorber les colonies portugaises, le Congo belge, ainsi que les colonies hollandaises de l'Insulinde ».

Ambitions orientales

Les milieux coloniaux français portent plus d'intérêt aux possessions ottomanes. En janvier 1917, en réponse à la note du 18 décembre 1916 du président Wilson, qui demande aux belligérants de définir leurs buts de guerre, Paris affirme sa volonté « d'affranchir les populations soumises à la dictature sanglante des Turcs ». Il est vrai qu'à cette date, les révélations sur le génocide arménien (et, à moindre degré, le sort analogue fait aux chrétiens nestoriens du Kurdistan) ont ému les opinions publiques des Alliés et des neutres. Elles peuvent donc justifier, aux yeux de Wilson, qui se veut le chantre de la « guerre du droit », une politique d'annexion qu'il réprouve en général. Par ailleurs, les ambitions relatives au Moyen-Orient constituent une part très importante du programme d'expansion élaboré dès avant la guerre au sein du « parti colonial ».

À leur grand mécontentement, les Français se voient écartés par les Anglais des pourparlers d'armistice avec Constantinople. L'amiral Calthorpe, commandant l'escadre anglaise

de la mer Égée, négocie et conclut seul l'armistice de Moudros par lequel l'empire ottoman reconnaît sa défaite (30 octobre 1918). Aucune autorité française n'est associée aux pourparlers, alors que les victoires de Franchet d'Esperey et des contingents français de l'armée d'Orient ont largement contribué à cette issue, et que, en droit, le négociateur aurait dû être accrédité par l'ensemble des Alliés. Les Anglais prennent en main l'administration de toutes les régions évacuées par les Turcs en vertu de la convention d'armistice. Ils ne cachent pas leurs intentions de revenir sur le contenu des accords conclus avec les Français, en s'appuyant sur leurs liens étroits avec les chefs de la Révolte arabe, et aussi avec les responsables du mouvement sioniste, appuyés dont le caractère contradictoire n'apparaît pas clairement alors. La présence militaire française se limite à quelques détachements débarqués à Beyrouth et à Mersine, en Cilicie.

Dans ces conditions, le gouvernement français peut être tenté de reculer. Il faut souligner d'ailleurs que les projets syriens sont loin d'être la priorité de Clemenceau, qui est prêt à beaucoup céder en échange d'une alliance de l'Angleterre garantissant son pays contre une revanche allemande. Le président du Conseil ne peut cependant consentir à accepter le démantèlement total des positions de la France, ne serait-ce qu'au nom des sacrifices consentis par son armée. Il avance l'argument, difficilement réfutable, que, sans les victoires obtenues sur les fronts principaux, au nord-est et dans les Balkans, les succès britanniques en Palestine auraient été de peu de portée, sinon éphémères. Les partisans de l'expansion en Syrie reprennent cet argument. Mais tout reste à faire pour redresser une situation compromise, d'autant plus que les revendications territoriales doivent s'exprimer dans un nouveau langage.

L'armistice : un discours partiellement nouveau

Lorsque la guerre s'achève, le climat d'ensemble paraît en effet peu favorable aux perspectives annexionnistes. D'un côté, les révolutionnaires russes dénoncent les traités de partage « impérialistes », qu'ils présentent comme uniquement destinés à satisfaire les appétits des capitalistes des grandes puissances. En novembre 1917, ils ont rendu publiques les stipulations de l'accord Sykes-Picot, jusque-là tenu secret, dont ils ont découvert l'existence dans les archives ministérielles tsaristes. D'un autre côté, le président Wilson proclame son intention de fonder la diplomatie de l'après-guerre sur les aspirations des peuples. Dans le cinquième de ses Quatorze Points (8 janvier 1918), il demande « un règlement libre, largement ouvert, et absolument impartial de toutes les questions coloniales ». Il exige que, dans l'attribution de territoires, les intérêts des populations soient pris en considération à l'égal des revendications des gouvernements.

Le gouvernement français souhaite s'inscrire dans cet esprit, à la fois par tactique, l'accord des États-Unis paraissant indispensable, mais aussi parce que ces principes sont conformes, sur le fond, avec ceux dont les autorités françaises se sont toujours prévaluées au nom de la République. Lors de l'armistice, le Comité de l'Afrique française adopte à l'unanimité une série de vœux dont on peut considérer qu'ils constituent une sorte de programme du « parti colonial » pour l'Afrique. Le texte ne réclame pas explicitement des colonies pour la France, même s'il évoque la compensation qui lui est due pour prix de ses sacrifices. Il se borne à demander que l'empire colonial allemand soit démantelé, et que les colonies qui le composaient soient « mises à la disposition de la Conférence de la Paix ». Il met l'accent sur le caractère négocié des « répartitions, échanges et remaniements » qui devront s'opérer entre les Alliés pour conduire à la constitution d'un ensemble africain plus cohérent. Les ambitions ne s'expriment pas moins. Le Comité s'oppose à ce que les colonies allemandes soient placées sous statut international. Il exige la fin de toutes les limitations internationales au protectorat sur le Maroc, ainsi que la révision des actes internationaux africains qui limitent la souveraineté française, notamment sur le bassin du Congo, en application de l'Acte de Berlin de 1885, qui a proclamé le principe de l'égalité des partenaires commerciaux. C'est une manière de consolider une domination exclusive.

Pour soutenir ces thèses, les arguments humanitaires sont largement mis en avant. Le Comité publie toute une série de documents intitulée *Les crimes allemands en Afrique*, destinée à instruire « le réquisitoire qui se dressera un jour contre le régime colonial en Afrique », et à justifier que, à la paix, les colonies allemandes ne fassent pas retour à ce pays. Cette stratégie est reprise par les diplomates français, mais aussi britanniques, qui publient à la même époque un *Livre bleu* consacré à démontrer la faillite de l'administration coloniale germanique. Les dossiers se fondent sur les témoignages des exactions commises par les troupes allemandes lors de l'invasion de la Belgique et de la France en 1914 autant que sur des épisodes coloniaux comme la répression génocidaire de la révolte des Hereros du Sud-Ouest africain. À ces dernières accusations, hélas trop fondées, les Allemands répondent avec plus ou moins de bonne foi. Ils soulignent que l'extermination des Hereros remonte aux années 1904-1905 ; elle a fait scandale en Allemagne même, et a motivé de profondes réformes de l'administration aux colonies. Selon eux, l'empire colonial allemand soutenait largement la comparaison avec ceux de la France et de l'Angleterre en matière de gouvernement et de mise en valeur. Ils font observer, non sans arguments, que les autres puissances coloniales sont loin d'être irréprochables en matière d'humanité.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, la France et l'Angleterre se défendent de poursuivre des buts annexionnistes. Une déclaration commune en date du 7 novembre 1918 précise que « le but qu'envisagent la France et l'Angleterre en poursuivant en Orient la guerre déchaînée par les ambitions allemandes, c'est l'affranchissement complet et définitif des peuples très longtemps opprimés par les Turcs, et l'établissement de gouvernements et administrations nationaux, puisant leur autorité dans l'initiative et le libre choix des populations indigènes ». Elles déclarent ne solliciter d'autre mission que celle d'assister ces futurs gouvernements. Sans montrer la même retenue, le Comité de l'Asie française adopte cependant un profil modeste. Dans un article, publié au début de 1919, Robert de Caix souligne que les revendications de la France ne visent qu'à conserver les positions qu'elle possédait en Turquie avant la guerre. Il se proclame hostile à tout expansionnisme territorial en Asie, et laisse même entendre que l'annexion des colonies allemandes d'Afrique a pour lui « un caractère secondaire », voire « des plus discutables », ce qui ne le met guère en accord avec ses confrères de l'Afrique française.

Le nouvel empire français

À l'issue de la guerre, l'empire français atteint sa plus grande extension. Il s'agrandit de près d'un million de kilomètres carrés, peuplés de cinq millions à six millions d'habitants, et représente ainsi douze millions de kilomètres carrés et environ cinquante millions d'habitants.

1 – L'état d'esprit et les nouveaux principes

Clemenceau, qui a pleins pouvoirs pour représenter la France, demeure avant tout préoccupé par les garanties qu'il estime indispensables pour éviter à son pays une troisième invasion après celles de 1870 et 1914. La frontière du Rhin et la limitation de l'armée allemande le préoccupent essentiellement. S'il a fini par s'accommoder de l'existence de l'empire colonial, après en avoir été un adversaire résolu, il se soucie peu de l'étendre. De son côté l'opinion française, frappée par l'ampleur des ravages subis, est surtout sensible à la question des réparations à exiger de l'ennemi vaincu. Les questions coloniales ne sont donc pas au premier plan des préoccupations ; il paraît même possible de les sacrifier partiellement à des intérêts plus vitaux.

Il n'y a guère de débat à la Conférence de la Paix sur la question des colonies allemandes. Le président Wilson, convaincu par les accusations portées par les Anglais et les Français contre la gestion du *Reich*, considère comme allant de soi qu'elles ne soient pas replacées sous le contrôle

germanique, coupable d'avoir failli à la « mission civilisatrice ». Elles doivent, proclame-t-il, être enlevées à l'Allemagne « parce qu'elle les utilisait comme des objets d'exploitation ». Chez ceux qui se soucient avant tout de désarmer l'Allemagne, on avance l'argument que lui rendre ses colonies reviendrait à lui fournir des bases d'où elle pourrait menacer les voies maritimes mondiales.

La politique d'annexion pure et simple n'est cependant plus possible. Wilson se refuse à ce que les vainqueurs se partagent les dépouilles des vaincus à la suite d'un marchandage dont il dénonce l'immoralité. La Société des Nations, créée selon ses vœux, se voit confier l'administration des colonies allemandes et des possessions arabes de l'empire turc. Mais le président américain doit renoncer, devant l'opposition de ses partenaires, à la laisser gérer directement ces territoires. L'article 22 de la Charte de la Société, adoptée le 13 février 1919, consacré aux « colonies et territoires qui, à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des États qui les gouvernaient précédemment et qui sont incapables de se gouverner eux-mêmes dans les conditions difficiles du monde moderne » apparaît donc comme le résultat d'un compromis. Le texte prévoit en effet de « confier la tutelle de ces peuples aux nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'accepter cette responsabilité et qui consentent à l'accepter ». Elles exerceront leurs responsabilités non pas en toute souveraineté, mais à titre de mandataires de la Société des nations (SDN), qui doit être tenue au courant de la gestion des « mandats » par l'envoi de rapports annuels à une commission permanente.

Les missions du mandataire dans les deux zones revendiquées par la France sont clairement définies dans le même article. Les territoires arabes enlevés à l'empire ottoman entrent dans la catégorie des mandats « A ». Ils « ont atteint un degré de développement tel que leur existence comme nations indépendantes peut être reconnue provisoirement, à la condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules ». Le devoir du mandataire consiste donc à y établir les conditions d'une indépendance rapide, en les dotant d'une infrastructure administrative et d'institutions politiques. Dans les anciennes colonies africaines de l'Allemagne, en revanche (mandats « B ») une telle évolution n'est pas envisagée. Le mandataire doit seulement assurer une bonne administration, interdire l'esclavage et la traite, prohiber le trafic d'armes et d'alcool ; il doit aussi garantir des conditions égales aux commerçants de toutes les nations.

Ces conditions expliquent la plupart des dispositions arrêtées par les diplomates.

2 – L'Afrique et le Maghreb

Le retour au Gabon et au Congo des territoires cédés à l'Allemagne avant 1914, et la confirmation de l'autorité française sur l'essentiel du Togo et du Cameroun, en prolongement des accords d'occupation franco-britanniques, ne suscitent guère de discussion. Le conseil suprême interallié du 7 mai 1919 a décidé de placer ces deux territoires sous mandat français. Clemenceau a accepté cette solution, et ne défend pas les positions du « parti colonial », exprimés par son ministre des Colonies, Henri Simon, qui s'était prononcé en faveur de l'annexion pure et simple. L'accord franco-britannique du 10 juillet 1919 établit la répartition définitive des anciens territoires allemands que s'attribuent les vainqueurs. Au Togo, la délimitation améliore au profit des Français les dispositions du partage né de l'occupation de 1914. En décembre 1920, à la demande de la SDN, une déclaration commune établit les conditions du futur mandat. Sans attendre l'accord de l'organisation internationale, deux décrets de mars 1921 organisent l'administration locale.

Les Allemands tentent, en vain, de s'opposer à ce qu'ils considèrent comme une injustice. La Ligue coloniale allemande, soutenue par une pétition de près de quatre millions de signatures, demande que le dossier à charge fasse l'objet d'un examen équitable. Au mois de mars

l'Assemblée constituante de Weimar, à majorité socialiste, vote, par 414 voix contre 7, une motion qui souligne la contradiction entre cette annexion et le cinquième point de Wilson. Celui-ci envisageait, un an plus tôt, « un arrangement librement débattu, dans un esprit large et absolument impartial, de toutes les revendications coloniales ». Mais cet effort est vain. Les socialistes français, les plus soucieux d'éviter une paix à allure impérialiste, se contentent de demander que le vaincu ne soit pas privé du droit de commercer avec ses anciennes colonies. Les articles 119 à 127 du traité de Versailles, signé le 28 juin, obligent donc l'Allemagne à renoncer « à tous ses droits et titres sur ses possessions d'outre-mer ». Les biens du *Reich* sont saisis d'office ; le gouvernement français est autorisé à expulser les nationaux allemands, et à confisquer sans indemnités leurs propriétés ; le gouvernement allemand est rendu responsable des dettes publique et privée contractées lorsque ces territoires se trouvaient sous sa souveraineté. Comme l'écrit alors l'économiste John Maynard Keynes, « ce n'est pas seulement la souveraineté et l'influence de l'Allemagne qui sont détruites dans ses anciens territoires d'outre-mer. Les personnes et les biens de ses nationaux résidant ou possédant sur ces territoires sont dépouillés de tout statut légal et de toute sécurité ».

En même temps, le statut international du Maroc est revu pour en exclure toute implication de l'Allemagne (articles 141 à 146 du traité). Ses ressortissants doivent renoncer à tous les avantages économiques dont ils jouissaient en vertu de l'Acte d'Algésiras de 1906, et des conventions de 1911 et de 1913 ; leurs *protégés*, c'est-à-dire les Marocains employés par eux, perdent les privilèges fiscaux qu'ils détenaient. Les biens séquestrés des particuliers sont confisqués sans indemnité, le montant des ventes provenant de leur liquidation devant venir en déduction des réparations dues au titre des destructions opérées par les armées allemandes en France. Les parts allemande et autrichienne dans la Banque d'État sont ainsi transférées à la Banque de Paris et des Pays-Bas. Les entraves à l'établissement d'un réseau de chemin de fer à voie normale par la France sont levées. En revanche, Paris ne donne pas suite à la proposition du Premier ministre espagnol Romanones, qui, avec l'appui du roi Alphonse XIII, a offert le 19 novembre 1918 de vendre les droits de l'Espagne sur le Rif et Tanger pour 1 300 000 francs. Il semble que le ministre français Stephen Pichon n'ait pas eu confiance en la capacité de ses interlocuteurs à convaincre l'opinion de leur peuple. Par ailleurs, il ne veut pas mécontenter Londres, les Britanniques étant très attachés au statut international qui interdit l'installation face à Gibraltar d'une base susceptible de menacer celle-ci.

D'un autre côté, les échanges souhaités pendant la guerre par les « Africains » du « parti colonial » pour donner plus d'homogénéité au bloc de l'Afrique occidentale ne se réalisent pas. Les Britanniques sont réticents à accepter des transactions dont l'intérêt ne leur semble pas évident. Les Français en effet n'ont guère de monnaie d'échange à leur proposer : les comptoirs de l'Inde ou la renonciation au condominium sur les Nouvelles-Hébrides les intéressent peu ; les « droits » de la France au Proche-Orient pourraient peut-être les tenter, mais les « Asiatiques » ne veulent absolument pas y renoncer. De plus, il paraît difficile de faire des colonies de simples objets de troc, et de s'exposer ainsi à l'accusation de traiter les peuples comme des marchandises, avec le risque d'apporter des arguments aux vitupérations de Lénine et aux sermons de Wilson. Surtout, l'ensemble des colonies constitue un patrimoine sentimental dont il paraît difficile de se défaire. La sueur et le sang versés par les soldats, les missionnaires et les colons permettent de considérer comme sacrilèges ceux qui songeraient à se séparer d'un cœur léger de la moindre parcelle d'empire. « On ne troque pas des souvenirs de famille », écrit le gouverneur Van Vollenhoven. Plus encore, comme l'a souligné Maginot, on ne peut revenir sur le fait que les populations des colonies ont payé de leur sang leur droit d'appartenir à la « grande famille française » : leur « loyalisme », voire leur « patriotisme », tant célébrés pendant la guerre, rendrait leur abandon peu compréhensible à l'opinion.

Les Français, en dépit des paroles encourageantes prodiguées pour inciter leurs alliés italiens à entrer, puis à demeurer en guerre, ne leur abandonnent guère de territoires. Ils acceptent bien de procéder à des rectifications de frontières au Sahara, entre Ghadamès et Ghat (septembre

1919). Mais ils se refusent à aller plus loin, et en particulier à céder Djibouti, poumon maritime de l'Abyssinie, dont la possession renforcerait les possessions de l'Italie en Afrique orientale, en complétant la colonie somalienne. Les rancœurs qui en résultent à Rome sont d'autant plus grandes que les Italiens ont été privés de toute participation à la répartition des anciennes possessions turques au Proche-Orient.

3 – Le Proche-Orient

La réclamation d'une « Syrie intégrale », c'est-à-dire comprenant l'ensemble des territoires reconnus à la France dans les négociations Sykes-Picot, plus la Palestine, paraît très ambitieuse, au vu de la faiblesse de la situation militaire de la France dans la zone. Clemenceau, qui a bien senti tout l'intérêt que portent les Britanniques à ces pays, tient avant tout à manifester sa bonne volonté sur ce terrain, pour mieux obtenir des compensations en Europe. Dès le mois de décembre 1918, il conclut donc avec Lloyd George un accord par lequel la France renonce à toute prétention, non seulement sur la Palestine, mais aussi sur la région de Mossoul. En contrepartie, les Britanniques s'engagent à admettre l'occupation de la Syrie et de la Cilicie par les Français, ainsi qu'une participation dans l'exploitation des pétroles, concrétisée par un accord signé en avril, qui reconnaît aux Français 20 à 25 % de participation dans la *Turkish Petroleum Company*, future *Irak Petroleum Company*.

Mais sur place les positions françaises sont loin d'être favorables. Les Français ne peuvent s'appuyer que sur une partie des notables maronites, traditionnellement liés à la France par des liens religieux, culturels et économiques, qui attendent d'eux l'instauration d'un État libanais. Dans le reste du pays, les aspirations à l'indépendance dans le cadre d'un grand État arabe dominant. Les nationalistes pensent pouvoir compter sur les sympathies du président Wilson ; ils mettent leurs espoirs dans l'émir Fayçal, qui jouit de l'appui britannique. Fayçal, flanqué du célèbre colonel Lawrence, est présent à Paris, où il s'ingénie à faire prévaloir la cause de l'indépendance syrienne. Une commission d'enquête envoyée sur place, et conduite par les Américains Henry King et Charles Crane (septembre 1919), conclut que les représentants des populations, à l'exception de celles du Liban, se refusent à accepter la tutelle française. Ils souhaiteraient plutôt une direction américaine, voire anglaise.

Les Français, cependant, bénéficient des embarras des Britanniques, auxquels leurs difficultés financières et la démobilisation de leur armée imposent de restreindre leurs ambitions. Ils annoncent leur retrait de la totalité de la Syrie et de la Cilicie pour novembre 1919. Il est prévu que les Français les relèveront dans la bande côtière, du nord de la Palestine au golfe d'Alexandrette, et en Cilicie. L'intérieur, en revanche, avec Damas, Homs et Alep, reste occupé par les contingents de Fayçal, qui devient ainsi le seul obstacle aux ambitions françaises. Dès octobre, la nomination aux fonctions de haut-commissaire du général Gouraud, tout auréolé de ses succès dans la Grande Guerre, souligne la volonté d'une politique « musclée ». L'effectif des troupes du Levant passe à 35 000 hommes. Le courant isolationniste qui se renforce aux États-Unis fait disparaître l'opposition américaine.

Dès lors, Fayçal est poussé à rechercher un accord avec les Français. Aux termes d'un compromis conclu avec Clemenceau au début de 1920, il s'engage, en échange de la reconnaissance de son autorité sur la Syrie par la France, à faire appel à la collaboration de celle-ci pour l'organisation de l'administration, des finances, des forces armées et de la police du nouvel État. Mais ce compromis, à supposer qu'il soit voulu sincèrement de part et d'autre, reste fragile. Après l'élection de la « Chambre bleu-horizon » (janvier 1920), le vieux Clemenceau est écarté des affaires. Son successeur, Alexandre Millerand, président du Conseil, puis président de la République, figure au premier rang des membres du « parti colonial ».

Lors de la conférence interalliée de San Remo (avril 1920), les négociations franco-britanniques aboutissent à un accord qui attribue à la France un mandat sur la Syrie, la Grande-

Bretagne recevant les mandats sur la Mésopotamie (futur Irak) et la Palestine. Assuré de ses positions diplomatiques, le gouvernement français peut procéder à l'occupation de la Syrie, rendue réalisable grâce à l'envoi d'une armée de plus de 50 000 hommes. Après un ultimatum exigeant de Fayçal une soumission complète, les troupes marchent sur Damas, où elles entrent le 25 juillet 1920, après avoir battu les contingents arabes à Maysalun. Dans les mois qui suivent, elles occupent l'ensemble du pays. Le 1^{er} septembre, le général Gouraud proclame la naissance de l'État du Grand Liban. En Cilicie, en revanche, de durs combats opposent les troupes françaises aux contingents de Mustapha Kémal. Il paraît finalement sage de négocier avec le président de la jeune république turque un retrait qui assure la sécurité sur la frontière nord de la Syrie (octobre 1921). Au souci de ne pas avoir à combattre sur deux fronts s'ajoute le désir de nouer des rapports amicaux avec un régime qui jouit d'une popularité certaine dans l'opinion maghrébine, y compris chez les tirailleurs envoyés au Levant.

4 – Le règlement définitif

Les mandats sont entérinés au mois de juillet 1922 par le Conseil de la SDN, le 6 pour les mandats africains, et le 24 pour la Syrie. Si les termes du mandat syrien soulignent bien les devoirs du mandataire d'amener le pays à l'indépendance, les dispositions concernant le Cameroun et le Togo sont extrêmement vagues. Il est prévu que « ces contrées seront administrées selon la législation de la puissance mandataire, comme partie intégrante de son territoire... », ce qui reprend littéralement la formule normalement prévue pour les mandats « C », qui impose au mandataire le minimum de contraintes internationales.

Au total, le domaine français en Afrique s'accroît de 748 000 km² (anciens territoires restitués : 272 000 km² ; Togo : 53 000 km² ; Cameroun : 423 000 km²), peuplés d'environ trois millions d'habitants. Au Levant, en dépit de l'abandon des « droits historiques » de la France en Palestine, de la renonciation à Mossoul, et de l'évacuation de la Cilicie, les zones attribuées représentent environ 200 000 km², et approximativement trois millions d'habitants. Il s'agit, à l'échelle coloniale, de pays relativement riches et peuplés. L'empire français paraît ainsi avoir atteint le maximum d'extension raisonnablement possible. Ceux-là même qui, avant la guerre, avaient cru pouvoir escompter un agrandissement en Extrême-Orient, du côté chinois ou siamois, sont contraints d'admettre que « seule, une politique d'influences et d'ententes économiques » peut désormais « seconder les intérêts français, et, plus spécialement, le développement du trafic et du commerce indochinois ». Face aux troubles en Chine, et aux ambitions japonaises, l'heure est en effet à la coopération, destinée à faire triompher les « intérêts spéciaux », et non plus aux partages.

Que faire de cet empire, définitivement le deuxième du monde ? Pour les membres du « parti colonial », mais aussi pour de nombreux Français, il doit permettre à la France de compenser ses pertes, et de demeurer au premier rang des grandes puissances.

5 – L'empire, avenir de la France

L'apport que peut constituer l'empire dans la reconstruction de la puissance nationale est essentiellement perçu selon deux modalités par les groupes de réflexion et de pression qui ont tenté d'augmenter la contribution coloniale à l'effort de guerre. Du côté des milieux d'affaires, on souligne les potentialités économiques des colonies. Du côté militaire, on juge plus que jamais nécessaire de continuer à puiser dans le réservoir humain des pays d'outre-mer.

Perspectives économiques

Le conflit a fait sentir la nécessité de disposer d'un bilan complet des ressources coloniales mobilisables au service de l'économie française, mais aussi d'envisager les possibilités de les développer. « La plénitude de la victoire dépendra de la mise en valeur de nos colonies » proclamait déjà Van Vollenhoven. Par la suite, on compte sur elles pour assurer ce que le ministre des Colonies Henri Simon appelle juillet 1918 « relèvement national », en tant que « source inépuisable de matières premières » et « raison permanente d'activité pour la France ». L'armistice et la paix renforcent ces convictions. L'empire doit constituer, comme l'indique avec éloquence le titre du livre de l'explorateur et agronome Jean Dybowski, publié au début de 1919, « notre force future ». Pour lui, « ces terres aux vastes horizons [...] réaliseront, quand nous le voudrons, nos rêves les plus ambitieux ».

Cette tendance ne peut que s'accroître et se préciser avec le successeur d'Henri Simon, Albert Sarraut, qui reprend le portefeuille des Colonies en janvier 1920. Il se montre très attentif aux demandes des négociants, armateurs et industriels des grandes villes tournées vers l'outre-mer. Reprenant et développant les plans et les études antérieurs, il dépose, le 12 avril 1921, à la chambre des députés, un projet de loi « portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies française ». Ce programme se présente comme « de nature à imprimer une impulsion puissante tant au développement des richesses matérielles qu'à l'œuvre humaine de civilisation poursuivie par la France parmi ses sujets et protégés indigènes ». Le ministre n'y voit pas seulement un moyen de resserrer les liens des colonies avec la métropole, et de donner à leurs habitants des motifs d'attachement supplémentaires. Il pense aussi que cette action peut justifier, aux yeux de l'opinion internationale une domination que la possession seule ne peut plus suffire à légitimer.

Réalités militaires

Les militaires nourrissent, eux aussi, de vastes ambitions. La contribution militaire des colonies a prouvé, en dépit des difficultés, qu'il était possible d'engager dans une guerre européenne des contingents d'outre-mer disciplinés et efficaces. Les recrutements massifs de 1918 montrent que, sans être illimité, le recours aux conscrits « indigènes » peut être plus largement sollicité pour compenser les pertes effroyables du contingent français. Cette possibilité semble d'autant plus à exploiter que la situation démographique de la métropole interdit d'envisager avant longtemps une mobilisation comparable à celle de 1914.

Les contingents d'outre-mer permettent d'abord de conserver un instrument militaire significatif sans maintenir trop de Français sous les drapeaux. Les campagnes qui suivent immédiatement les armistices font donc un très large appel aux troupes coloniales. Par exemple, sur 29 bataillons d'infanterie à la disposition du général Gouraud, haut-commissaire au Levant, au début de 1920, on compte 12 bataillons de tirailleurs algériens, 3 de zouaves-tirailleurs, et 4 de tirailleurs sénégalais. De même, les contingents coloniaux viennent renforcer les effectifs squelettiques des troupes françaises en Orient. En mai 1919, sur 45 bataillons stationnés sur les différents points de ce théâtre (Hongrie, Danube, Macédoine, Turquie) ne figurent que 9 bataillons européens contre 24 nord-africains et 12 sénégalais. Des lois de 1919 étendent le système de la conscription à l'ensemble des territoires coloniaux. Tous les jeunes hommes d'outre-mer sont désormais susceptibles d'être appelés. La différence essentielle avec le régime des citoyens français réside dans le fait qu'une partie beaucoup plus faible du contingent est réellement envoyée sous les drapeaux, pour une durée, il est vrai, plus longue (trois ans en général).

Dans ces conditions, la proportion de soldats « indigènes » s'accroît considérablement. En 1923, ils sont exactement 184 000 hommes, dont 104 000 maghrébins. L'année suivante, le ministre de la Guerre, le colonel Fabry, dépose un projet de loi prévoyant que, sur un effectif de 660 000 hommes en temps de paix, les contingents maghrébins s'élèveront à 91 000 hommes, et ceux des colonies à 98 000 hommes, soit 199 000 hommes et 30 % du total. On se rapproche

ainsi des prévisions de 1919, qui tablaient sur 250 000 « indigènes » pour 600 000 hommes. Nul ne songe plus à discuter l'engagement de ces troupes en cas de guerre contre l'Allemagne. Contrairement à la situation d'avant 1914, une partie des contingents « indigènes » stationne désormais en permanence en métropole. Le tirailleur ou le spahi maghrébin, ou le tirailleur sénégalais sont désormais des figures typiques de l'armée française, bien acceptées par les civils de métropole, notamment ceux des régions frontalières, que sa présence rassure, comme une preuve des forces dont peut disposer leur pays affaibli.

Limites. Des espoirs excessifs ?

Les espoirs économiques mis dans les colonies sont probablement exagérés. Les produits coloniaux sont loin de couvrir l'ensemble des besoins nationaux, et leurs prix sont rarement compétitifs. Le développement de nouvelles ressources, qui pourrait en faire des partenaires privilégiés de la métropole, exigerait des moyens dont l'essentiel est absorbé par les énormes besoins de la reconstruction en territoire métropolitain. L'occupation de nouveaux territoires, et notamment de la Syrie, exige des moyens militaires qui coûtent cher au contribuable français. La marine marchande, a beaucoup souffert de la guerre et peine à se reconstituer.

En réalité, les progrès par rapport à 1913 sont faibles : en 1928, l'outre-mer ne fournit encore que 13 % des importations de la métropole et 17 % de ses exportations. C'est, certes, plus qu'en 1913, mais entre-temps les possessions se sont accrues. Il est vrai cependant que l'empire est devenu le deuxième partenaire commercial de la France. En ce qui concerne les investissements, l'empire est devenu le premier champ d'exportation de capitaux français, mais ce progrès s'explique surtout par la liquidation ou la perte du portefeuille placé à l'étranger après la guerre. L'empire est plus un refuge qu'une « nouvelle frontière », ce que confirmera la crise des années 30.

On pourrait dire à peu près la même chose de l'appoint militaire de l'empire. Celui-ci, bien que très développé par rapport en 1914, ne peut être que limité par l'impossibilité de former et d'équiper pour la guerre moderne un réservoir d'hommes théoriquement équivalent à celui de la métropole. En 1940, à la mobilisation, l'armée française met en ligne 640 000 coloniaux et nord-africains. C'est à peu près 10 % de l'effectif de l'armée française, pour près de 50 % de sa population.

La guerre paraît avoir renforcé l'idée impériale. Mais elle n'a guère permis une appréciation réaliste des forces et des faiblesses de celui-ci, et de l'accroissement de puissance qu'il fournit réellement à la France.

Jacques Frémeaux, ancien élève de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, agrégé d'histoire, docteur ès-lettres, est professeur d'histoire contemporaine à la Sorbonne (Université de Paris-IV).

La présente conférence est tirée de son ouvrage *Les Colonies dans la Grande Guerre: combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, Éditions 14-18, 2006. Prix du Livre d'Histoire, Verdun, Mémorial de la Paix.

Du même auteur :

L'écriture de l'histoire, Ellipses, 1980 (avec Bernard Valette).

La France et l'Islam depuis 1789, Presses universitaires de France, 1991.

L'Afrique à l'ombre des épées (1830-1930), Service historique de l'armée de terre, 2 vol, 1993-1995.

Les Bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête, Denoël, 1993.

Le Monde arabe et la sécurité de la France (1958-1991), Presses universitaires de France, 1995.

Les empires coloniaux dans le processus de mondialisation, Maisonneuve et Larose, 2002.

La France et l'Algérie en guerre, 1830-1870, 1954-1962, Economica, 2002.

Les peuples en guerre, 1911-1945, Ellipses, 2004.

Interventions et humanisme : l'armée française outre-mer, Economica, 2005.

Co-directions :

L'Exploitation du renseignement, Economica, 2001 (avec Georges-Henri Soutou et Olivier Forcade).

Sorties de guerre, Cahiers du Centre d'études d'histoire de la Défense, n° 24, 2005 (avec Michèle Battesti).

Avec les Arabes. Puissance de l'amitié, Mélanges Dominique Chevallier, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2005 (avec Abd El Hadi Ben Mansour).

Édition de texte :

Ardant du Picq (Charles), *Études sur le combat. Combat antique et combat moderne*, Economica, 2004.